CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE
POUR L'ACQUISITION D'UN CHAT

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

- L'acquisition d'un chat est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer, qui doivent tous s'assurer que l'animal ne souffre pas en silence ;
- Bien que le chat ne soit pas une espèce sociale, il demande présence et disponibilité ainsi qu'un enrichissement de son environnement afin de satisfaire ses instincts de chasse et d'exploration ;
- Un chat doit être détenu avec implication et bienveillance dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race ;
- Pour cela, je m'engage à suivre les conseils de l'association relatifs à son bon développement physique et psychique, contenus dans le contrat qui est remis lors de la cession ;
- Le chat doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son âge. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche ; je dois ainsi prévoir un budget annuel pour son entretien courant (alimentation, hébergement, activités et soins vétérinaires) ;
- Mon chat sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais ;
- Un chat doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes ;
- La stérilisation est un acte de protection pour votre animal, il permettra d'éviter certaines maladies mais également les risques de surpopulation ainsi que les portées indésirées source d'abandon et de maltraitance.;
- Mon chat est identifié par puce (transpondeur) référencé à la société I-CAD qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-Cad : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou vol, décès de l'animal ;
- En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de le faire garder et pour cela pourrai recourir à un mode de garde de type pension féline ou garde à domicile professionnelle ;
- Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner ;
- Un chat ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et de 15 000 € d'amende ;
- Abandonner un animal est illégal et puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende ;
- Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal et le cas échéant, je contacterai un refuge ou une association de protection animale.

Je soussigné(e)

.....

.....

.....

agissant en qualité de (futur acquéreur d'un chaton/chat de l'association Les Chats Mail **m'engage** vis-à-vis de mon chat à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce féline.

LES CHATS MAIL
7 Rue Lambert Licors
28200 CHATEAUDUN
Tél: 06 17 01 55 11
Siret:825 406 788 00018

Mention manuscrite :
« J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale.
Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon chat. »

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Certificat d'engagement signé le
..... /..... /.....
Signature de l'acquéreur précédée de la mention
« Bon pour engagement »